

Rapport sur le rendement 2020-2021



Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement du Bureau de la vérificatrice générale pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du Bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du Bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du Bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du Bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement sont définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) sur les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La vérificatrice générale par intérim,

Janice Leahy, CPA, CA, CIA

Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport évalue notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre mission et à notre plan stratégique et exigés par notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux.

Veuillez consulter l'annexe 1 pour une liste des audits achevés au cours de l'exercice. Nos états financiers annuels audités de 2020-2021 du VGNB sont également inclus dans le présent rapport à l'annexe 2.

Nos objectifs stratégiques

Notre plan stratégique 2014-2020 (actualisé en juin 2019) comporte les objectifs stratégiques suivants :

- 1. Sélectionner une combinaison de qualité d'audits de performance et d'états financiers qui apportent la plus grande valeur à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick.
- 2. Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe.
- 3. Augmenter le soutien que nous offrons au Comité des comptes publics.
- 4. Maintenir la sensibilisation du public quant au rôle, aux rapports et au pouvoir du VGNB en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.
- 5. Maintenir notre responsabilité en matière de gestion des risques et de normes professionnelles.

Nous avons l'intention de réviser le plan stratégique à partir de 2021, lorsqu'un nouveau ou une nouvelle VG sera en poste.

Stratégie

Notre stratégie d'élaboration du rapport sur le rendement comprend des enquêtes périodiques auprès des députés de l'Assemblée législative, des entités auditées et de notre personnel pour obtenir leur évaluation et leurs commentaires, ainsi que la préparation de données clés pour être incluses dans le présent rapport de façon cohérente afin d'améliorer la comparabilité au fil des exercices.

Le tableau des indicateurs de rendement présenté dans les pages suivantes fournit des précisions sur les indicateurs de rendement par rapport aux cibles et aux résultats des exercices antérieurs. Une analyse des résultats suit le tableau.



Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du bureau 2020-2021	Résultats de l'exercice considéré 2020-2021		des exercices térieurs
1. Perception des députés, déterminée par une enquête	Mission OS 1 OS 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 91 % à l'enquête	2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2011-2012 2008-2009 2007-2008	95 % 92 % 99 % 95 % 92 % 90 % 100 % 96 % 88 % 87 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par une enquête	OS 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 90 %	2003-2004 2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2008-2009 2006-2007 2005-2006	87 % 90 % 88 % 97 % 88 % 88 % 84 % 87 % 96 % 92 % 81 % 80 % 84 %
3. Pourcentage des recommandations des audits de performance mises en œuvre	Mission	Dans l'ensemble, 100 % de nos recommandations mises en œuvre pour notre période de suivi	81 % des recommandations de 2015, 2016, 2017 et 2018 ont été mises en œuvre (tel que déclaré par les ministères et les organismes lors du suivi concernant 2020)	2019	83% des recommandations de 2015, 2016 et 2017 ont été mises en œuvre 66 % des recommandations de 2014, 2015 et 2016 ont été mises en œuvre
				2017	49 % des recommandations de 2013, 2014 et 2015 ont été mises en œuvre
4. Perception des employés, déterminée par une enquête	OS 2	80 % ou plus	L'enquête la plus récente a été menée après mars 2021 avec un taux de satisfaction global de 77%	2015-2016 2011-2012 2009-2010 2006-2007 2003-2004	72 % 65 % 69 % 70 % 66 %
5. Achèvement des audits à temps	Mission OS 3	Respect de toutes les dates cibles	Taux de réussite global de 53 %	2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011	63 % 65 % 64 % 69 % 56 % 62 % 44 % 63 % 69 % 78 %



Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du bureau 2020-2021	Résultats de l'exercice considéré 2020-2021	Résultats des exercices antérieurs	
6. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré aux travaux d'audit	OS 1	Ventilation des heures de travail comme suit : • Audits des états financiers et de performance – 65 % • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien aux audits du Bureau – 30 %	Ventilation des heures de travail comme suit : • Audits des états financiers et de performance – 69 %* • Perfectionnement professionnel et formation – 3 % • Administration et activités de soutien aux audits du Bureau – 28 % *Les heures de travail de 69 % sont réparties comme suit : - Audits d'états financiers 57 % - Audits de performance 43 %	2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011 2009-2010 2008-2009	70 %, 4 %, 26 % 70 %, 3 %, 27 % 71 %, 4 %, 25 % 71 %, 5 %, 24 % 68 %, 5 %, 27 % 69 %, 6 %, 25 % 68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 % 63 %, 7 %, 30 % 64 %, 9 %, 27 % 65 %, 8 %, 27 %
7. Coût du personnel lié à nos audits	OS 1	1 950 000 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants, réparti comme suit : • 45 % – Audits de performance • 20 % Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 24 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 10 % – Préparation du rapport annuel	1 906 570 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants, réparti comme suit : • 46 % – Audits de performance • 21 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 21 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 11 % – Préparation du rapport annuel	2019-2020	1 543 758 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants, réparti comme suit : • 48 % – Audits de performance • 21 % – Audit de la province du Nouveau- Brunswick • 17 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 13 % – Préparation du rapport annuel
8. Nombre de rapports publics	OS 3 OS 4	3 volumes du Rapport de la vérificatrice générale de 2020 publiés à deux dates distinctes	Volumes du Rapport de la VG de 2020 – 3 (pour l'année civile 2020)	2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013 2012	3 3 5 4 4 2 2 2
9. Réalisation d'examens de surveillance de la qualité	OS 5	Au moins un examen d'audit financier et un examen d'audit de performance effectué chaque année	Fait	2019-2020	Fait



Mesures de rendement - Points saillants

Enquête auprès des députés

Les résultats de notre enquête auprès des députés qui siègent au Comité des comptes publics montrent un taux de satisfaction de 91 %, une diminution de 4 % par rapport au taux de satisfaction de 95 % de l'exercice précédent, tout en étant largement supérieur à notre taux cible de 80 %. Dans le cadre de l'enquête, nous avons reçu des commentaires indiquant que nous pourrions avoir un rapport de taille plus gérable. Nous tiendrons compte de ces commentaires dans nos travaux futurs. Dans l'ensemble, nos travaux semblent répondre aux besoins des députés.

Enquête auprès des entités auditées

Le taux de satisfaction des entités auditées a augmenté pour atteindre 95 %. Cet indicateur est supérieur à notre taux cible de 80 %. Cette année, les entités vérifiées ont indiqué qu'elles voudraient que nous ayons une connaissance plus approfondie de leurs activités (y compris d'autres priorités comme les réponses à la COVID-19), que nous les tenions davantage informés pendant l'audit et que nous ajoutions de la valeur en leur donnant plus de conseils et de recommandations. Dans l'ensemble, les ministères et les organismes de la Couronne semblent avoir trouvé nos travaux utiles, et nous tiendrons compte de ces commentaires dans le cadre de nos travaux futurs.

Recommandations des exercices antérieurs

Le taux d'acceptation et de mise en œuvre de nos recommandations a diminué cette année, passant de 83 % l'année précédente à 81 %. Nous reconnaissons qu'il peut être difficile pour certains ministères de mettre en œuvre les recommandations de l'année précédente tout en faisant face aux défis de la pandémie. Un tableau d'avancement publié sur notre site Web à www.agnb-vgnb.ca montre la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations. Veuillez consulter notre site Web pour en savoir plus sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs.

Achèvement des audits à temps

L'achèvement des travaux d'audit à temps reste problématique. Cette année, l'indicateur affiche un recul, se situant bien loin de notre cible de 100 %. En plus des défis que la pandémie a posés à notre bureau et aux bureaux des entités vérifiées, notre petit Bureau continue à être mis à l'épreuve en raison des exigences croissantes liées à des questions complexes dans le cadre d'audits importants. L'une des forces de notre Bureau est d'être un fournisseur de services d'audit à faible coût pour le gouvernement. Bien que certains facteurs soient hors de notre contrôle, surtout en raison de la pandémie, nous maintenons notre engagement à améliorer ce pourcentage.

Utilisation de notre temps et du coût du personnel lié aux audits

Dans l'ensemble, l'utilisation de notre temps et le coût du personnel lié aux audits sont semblables aux cibles et aux exercices antérieurs. Nous avons connu une légère augmentation du temps du personnel consacré aux audits des organismes de la Couronne par rapport aux exercices précédents, mais cet aspect a également été en deçà de notre cible en raison d'une activité moindre que prévu à cet égard. Le temps consacré à l'audit de performance et à la préparation de notre rapport annuel s'est avéré légèrement inférieur à l'exercice précédent et supérieur à la cible. Certains de ces écarts mineurs sont dus aux difficultés rencontrées en raison de la pandémie.

Nombre de rapports publics

À la suite des commentaires des parties prenantes obtenus au moyen d'enquêtes et de la planification stratégique, nous avons maintenu la fréquence accrue des rapports avec au moins deux publications du rapport de la VG par année au cours des six dernières années. La fréquence accrue des rapports continue d'être un défi pour un petit bureau. Cependant, nous demeurons déterminés à offrir la meilleure valeur à nos parties prenantes et au public et, de ce fait, à une fréquence de rapports plus grande.

Examens internes de surveillance de la qualité

Notre bureau demeure déterminé à produire un travail qui répond aux plus hautes normes de qualité et de reddition de comptes, et nous exécutons plusieurs étapes pour vérifier la qualité tout au long de nos processus d'audit. Cet indicateur reflète l'engagement continu de notre bureau envers la qualité et la gestion des risques.



Annexe 1

Audits d'états financiers achevés en 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick – Comptes publics – 31 mars 2020

Audits des états financiers d'organismes de la Couronne

- Bureau du curateur public 31 mars 2019
- Bureau du curateur public 31 mars 2020
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick 31 mars 2020
- Opportunités Nouveau-Brunswick 31 mars 2020
- Service Nouveau-Brunswick 31 mars 2020
- Société de développement régional 31 mars 2020
- Société de gestion de cannabis 31 mars 2019
- Société de gestion de cannabis 31 mars 2020
- Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick 31 mars 2019
- Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick 31 mars 2020
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick 31 mars 2018
 Société de voirie du Nouveau-Brunswick 31 mars 2019

Audit de réclamations

 Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick - Entente sur le Programme d'aide juridique et les avocats commis d'office

Audits de performance achevés en 2020-2021

Rapport de la vérificatrice générale de 2020 – Publié le 20 octobre 2020

- Planification de l'infrastructure scolaire Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires
- Services d'ambulance Ministère de la Santé et EM/ANB Inc.
- Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Rapport de la vérificatrice générale de 2020 – Publié le 23 février 2021

- Programme des dossiers médicaux électroniques Ministère de la Santé
- Problèmes liés à la dette d'Énergie NB
- Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement Ministères du Développement social
- L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercice antérieurs



Annexe 2

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du Bureau

Nicholson & Beaumont

Comptables professionnels agréés RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Assemblée législative

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit

généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. De plus :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Neiholm & Beau

Comptables professionnels agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick) Le 23 juin 2021



Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick État de la situation financière 31 mars

	2021	2020	
Actifs financiers			
Petite caisse	200	\$ 200	\$
Fonds de roulement (note 4)	197 460	223 795	
Créances	25 017	11 645	
Recouvrements			
constatés à recevoir	54 381	52 426	
	277 058	288 066	
Passifs			
Fonds de roulement (note 4)	-	-	
Créditeurs et charges à	132 870	201 640	
payer Salaires et avantages à			
payer	211 791	147 551	
	344 661	349 191	-
Dette nette	(67 603)	(61 125)	
Actifs non financiers Charges payées			
d'avance	67 603	61 125	•
Excédent accumulé		\$ -	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU:

Vérificatrice générale par intérim



État des résultats Exercice clos le 31 mars

Charges	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel	
Services du personnel	2 988 000	\$ 2 784 963	\$ 2 283 408	\$
Autres services	479 300	464 320	510 100	
Matériaux et fournitures	8 200	23 951	10 531	
Immobilisations	13 500	88 461	103 265	
	3 489 000	\$ 3 361 695	\$ 2 907 304	\$
Recouvrements	(167 000)	(201 617)	(173 518)	
Apports du	3 322 000	\$ 3 160 078	\$ 2 733 786	\$
gouvernement (note 3)	3 322 000	(3 160 078)	(2 733 786)	-
Excédent (déficit) annuel		\$ 	\$ 	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de la variation de la dette nette Exercice clos le 31 mars

Exercice clos le 31 mars				
	2021	2020		
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(61 125)	\$	(42 342)	\$
Excédent (déficit) annuel Variation nette des charges	-		-	
payées d'avance	(6 478)		(18 783)	
Dette nette à la clôture de				
l'exercice	(67 603)	_ \$_	(61 125)	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie Exercice clos 31 mars

	2021	2020	
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés dans) :			
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) annuel	-	\$ -	\$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des créances	(13 372)	410 692	
Augmentation des charges payées d'avance	(6 478)	(18 783)	
Augmentation des recouvrements constatés à recevoir	(1 955)	(20 122)	
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(68 770)	20 944	
Augmentation des salaires et avantages à payer	64 240	29 959	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(26 335)	422 690	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de			
l'exercice Trésorerie et équivalents de	223 995	(198 695)	
trésorerie à la clôture de l'exercice	197 660	\$ 223 995	\$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par :			
Petite caisse	200	\$ 200	\$
Avance de fonds de roulement (note 4)	197 460	223 795	
	197 660	\$ 223 995	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick Notes complémentaires 31 mars 2021

1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme le Bureau est une entité du secteur public, il n'est pas assujetti aux impôts sur les bénéfices. Le mandat et les pouvoirs du Bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La direction a établi les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- a) Classement des actifs Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis, construits ou développés qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus.
- b) Incertitude de mesure La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des recettes et des charges déclarés de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.
- c) Recouvrements Le Bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, en particulier lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :
- les services sont rendus;
- il existe une preuve évidente d'une entente;
- les montants sont déterminés ou déterminables;
- La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.

- d) Taxe de vente harmonisée Le Bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la composante fédérale de la TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick, et la composante provinciale de la TVH n'est pas prélevée par la province auprès de ses propres entités.
- e) Immobilisations corporelles Le Bureau a adopté la méthode de passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie. Comme il est mentionné à la note 5, le gouvernement fournit des locaux sans frais à notre Bureau. Le Bureau ne comptabilise pas d'actif, d'obligation ou de charge pour ces locaux loués par le gouvernement. Par conséquent, les améliorations apportées aux locaux loués qui sont financées par le Bureau sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel elles ont lieu à titre de transfert ou d'apport au gouvernement. En 2020-2021, ces montants passés en charges s'élèvent à 30 239 \$ (2019-2020 = 59 319 \$).
- f) Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en la petite caisse du bureau et le fonds de roulement.

3. Apports du gouvernement

Le Bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l'Assemblée législative. Le crédit représente les apports du gouvernement utilisés pour payer les charges du Bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans des exercices ultérieurs.

	2021	2020		
Budget tel				
qu'approuvé	3 322 000	\$ 3 322 000 \$		
Crédit non utilisé	161 922	588 214		
Apports nets du				
gouvernement	3 160 078	\$ 2 733 786 \$		



4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant l'avance du fonds de roulement)

Comme plusieurs entités de la Couronne, le Bureau n'a pas de compte bancaire distinct; il utilise plutôt le compte bancaire de la province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le montant du fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du Bureau. Comme il est mentionné à la note 3, l'excédent ou le déficit à la clôture de l'exercice se périme et n'est pas reporté aux exercices ultérieurs.

5. Opérations entre apparentés

Trésorerie et			
équivalents de			
trésorerie	2021	2020	
Petite caisse	200	\$ 200	\$
Avance de fonds de			
roulement	197 460	223 795	
	197 660	\$ 223 995	\$

Le Bureau du vérificateur général est lié au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du Bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d'audit effectués. Le Bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au Bureau des services de traduction et d'imprimerie et certains services de technologie de l'information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des locaux à bureaux, paye les honoraires de l'auditeur externe du Bureau et prend à sa charge la quote-part du Bureau au titre du coût de l'employeur pour les divers régimes d'avantages sociaux; l'incidence de ces opérations n'a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

6. Régimes d'avantages sociaux futurs

 a) Régime de retraite – La province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick en 2014. L'ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a été changé pour un régime à risques partagés, soit le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les employés permanents du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce nouveau régime. Le régime est financé par des cotisations des employés et du gouvernement. Le Bureau n'est responsable d'aucun passif non capitalisé du régime de retraite de ses employés. Les coûts et tout actif ou passif du Bureau relatifs au régime de retraite ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

b) Régime d'indemnités de départ – Au cours d'exercices antérieurs, la province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications à son programme d'indemnités de départ, dans le cadre duquel les membres de la direction et les employés non syndiqués du Bureau n'accumulent plus de crédits pour les indemnités de départ. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d'une indemnité de départ ou, pour ceux qui avaient plus de cinq années de service, le report du paiement jusqu'à leur départ à la retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime au 31 mars 2021 se limitent aux employés qui ont choisi de reporter le paiement jusqu'à leur départ à la retraite. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, du fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d'avis que le Bureau n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit appréciable provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

